

Département de *LA CHARENTE*

Plan de transport
période des hostilités

d) le service routier Angoulême-Cognac, 3 A.R. de la C.I.T.R.A.M. sera limité à la section Angoulême-Jarnac.

Article 2 - Cette approbation est donnée sous les réserves suivantes :

a) le plan visé à l'article 1er ci-dessus sera complété par le Comité restreint dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'article 3 ci-après .

Les Services prévus dans ce plan maximum seront remis en exploitation selon un ordre de priorité déterminé par le Comité restreint, le Groupement départemental des transports routiers entendu. Ces services seront repris au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant . Appel suspensif des décisions prises par le Comité restreint pourra être fait près du Secrétaire d'Etat aux Communications par les membres du Comité restreint ou par les Chemins de fer d'intérêt local dans le délai de 6 jours suivant la notification de la décision.

b) En application du § a) ci-dessus, il convient, le cas échéant, après la réalisation du plan minimum, d'augmenter en première urgence la fréquence des services de remplacement de trains des lignes de chemin de fer ci-après :

Périgueux-ParcouL,
Thiviers-Marthon,
Ruffec-Champagne-Mouton

de telle façon que le trafic mixte marchandises-voyageurs provisoirement maintenu sur ces lignes puisse être supprimé.

c) Les Services routiers suivants prévus au plan maximum tel qu'il est défini ci-dessus, ne seront rétablis qu'en dernière urgence après remise en exploitation de tous les autres services routiers :

- prolongement Chaunay-Angoulême, 1 A.R. du service Poitiers-Jouhé-Vérac-Chaunay de la Société des Rapides du Poitou :
- Section Jarnac-Cognac, 3 A.R. du service Angoulême-Cognac de la C.I.T.R.A.M.

Article 3 - Le plan maximum visé au § a) de l'article 2 ci-dessus est le plan approuvé par l'arrêté ministériel du 19 avril 1940 modifié comme suit :

a) Les lignes de chemin de fer de : Angoulême-Thiviers et Périgueux-ParcouL seront fermées totalement au service des voyageurs. Le service de remplacement de la ligne Angoulême-Thiviers sera assuré par la C.I.T.R.A.M. avec une consistance

fixée par le Comité restreint, L'attribution du service de remplacement de Périgueux à ParcouL sera faite dans le département de la Dordogne.

b) les services routiers suivants seront ajoutés au plan :

-Angoulême-Montmoreau-Aube terre-Sainte-Aulaye, 2 A.R. quotidiens de la C.I.T.R.A.M.

-Angoulême-Blanzac- Brossac, 2 A.R. quotidiens de la C.I.T.R.A.M

c) les services routiers suivants seront supprimés :

-Montmoreau- Deviat par Blanzac de l'entreprise GALLUAUD

-Blanzac- Chateaufort de l'Entreprise FOURGEAUD.

d) La consistance des services de remplacement pourra être modifiée suivant les nécessités du trafic par accord entre la S.N.C.F., les entreprises routières intéressées et le Groupement départemental des transports routiers, sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

e) la situation des entrepreneurs qui, par suite de mobilisation ou de réquisition du matériel, ont vu leur service suspendu dans le plan approuvé par arrêté ministériel du 19 avril 1940 est réservée. Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du Comité restreint lorsque ces entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité.

f) le cas échéant, le Comité restreint proposera des modifications temporaires à apporter à l'itinéraire de certains services routiers qui pourraient être rendus nécessaires par la présence de la ligne de démarcation.

Fait à PARIS, le 15 OCTOBRE 1941

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS,

BERTHELOT.

SECRETARIAT D'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

Arrêté approbatif du plan
de transport du département de la CHARENTE.

Le Secrétaire d'Etat aux Communications

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1938, et notamment l'annexe A,

Vu le décret du 12 janvier 1939,

Vu la loi du 15 octobre 1940,

Vu le plan minimum de transports de voyageurs transmis par l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées le 16 mars 1941 pour la partie du territoire occupé de ce département, et par le Préfet de la Haute-Vienne, le 15 février 1941 pour la partie du territoire non occupé,

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 10 OCTOBRE 1941

A R R E T E :

M. Guillard
Article 1er - Est approuvé le plan minimum sus-visé des transports de voyageurs du département de la Charente, modifié comme suit :

a) les lignes de la S.N.C.F., fermées au service des voyageurs sont celles approuvées par arrêté ministériel du 19 avril 1940, plus celles de :

Angoulême-Thiviers
Périgueux-Parcoule-Médillac

b) le service de remplacement de la ligne Angoulême-Thiviers sera attribué à la C.I.T.N.A.M. avec une consistance fixée par le Comité restreint;

c) l'attribution du service de remplacement de Périgueux à Parcoule - sera faite dans le département de la Dordogne;

Projet d'arrêté approbatif du plan de transport
du département de la Charente

Le Secrétaire d'Etat aux Communications

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938, et notamment
l'annexe A,

Vu le décret du 12 janvier 1939,

Vu la loi du 15 octobre 1940,

Vu le plan minimum de transports de voyageurs transmis par l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées le 18 mars 1941 pour la partie du territoire occupé de ce département,

et par le Préfet de la Haute-Vienne, le 15 février 1941 pour la partie du territoire non occupé,

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du

ARRÊTÉ

Article 1er - Est approuvé le plan minimum sus-visé des transports de voyageurs du département de la Charente, modifié comme suit :

a) les lignes de la S.N.C.F. fermées au service des voyageurs sont celles approuvées par arrêté ministériel du 19 avril 1940, plus celles de :

Angoulême - Thiviers
Périgueux - Parcoull-Médillac

b) le service de remplacement de la ligne Angoulême-Thiviers sera attribué à la C.I.T.R.A.M. avec une consistance fixée par le Comité restreint ;

c) l'attribution du service de remplacement de la ligne de Périgueux à Parcoull- sera faite dans le département de la Dordogne ;

d) le service routier Angoulême-Cognac, 3 A.R. de la C.T.R.A.M. sera limité à la section Angoulême-Jarnac.

.....

Article 2 - Cette approbation est donnée sous les réserves suivantes :

a) le plan visé à l'article 1er ci-dessus sera complété par le Comité restreint dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'article 3 ci-après.

Les Services prévus dans ce plan maximum seront remis en exploitation selon un ordre de priorité déterminé par le Comité restreint, le Groupement départemental des transporteurs routiers entendu. Ces services seront repris au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant. Appel suspensif des décisions prises par le Comité restreint pourra être fait près du Secrétaire d'Etat aux Communications par les membres du Comité restreint ou par les Chemins de fer d'intérêt local dans le délai de 8 jours suivant la notification de la décision.

b) En application du § a) ci-dessus, il convient, le cas échéant, après la réalisation du plan minimum, d'augmenter en première urgence la fréquence des services de remplacement de trains des lignes de chemin de fer ci-après :

Périgueux - Parcoul,
Thiviers - Marthon,
Buffec - Champagne-Mouton

de telle façon que le trafic mixte marchandises-voyageurs provisoirement maintenu sur ces lignes puisse être supprimé.

c) Les Services routiers suivants prévus au plan maximum tel qu'il est défini ci-dessus, ne seront rétablis qu'en dernière urgence après remise en exploitation de tous les autres services routiers :

- prolongement Chaunay - Angoulême, 1 A.R. du service Poitiers-Couhé-Vérac - Chaunay de la Société des Rapides du Poitou;
- Section Jarnac - Cognac, 3 A.R. du service Angoulême - Cognac de la C.I.T.R.A.M.

Article 3 - Le plan maximum visé au § a) de l'article 2 ci-dessus est le plan approuvé par l'arrêté ministériel du 19 avril 1940 modifié comme suit :

a) les lignes de chemin de fer de : Angoulême-Thiviers et Périgueux-Parcoul seront fermées totalement au service des voyageurs. Le service de remplacement de la ligne Angoulême-Thiviers sera assuré par la C.I.T.R.A.M. avec une consistance fixée par le Comité restreint. L'attribution du service de remplacement de Périgueux à Parcoul sera faite dans le département de la Dordogne.

.....

b) les services routiers suivants seront ajoutés au plan :

- Angoulême - Montmoreau-Aubeterre - Sainte-Aulaye, 2 A.R. quotidiens de la C.I.T.R.A.M.

- Angoulême - Blanzac - Brossac, 2 A.R. quotidiens de la C.I.T.R.A.M.

c) les services routiers suivants seront supprimés :

- Montmoreau - Deviat par Blanzac de l'Entreprise CALLIAUD

- Blanzac - Chateaufort de l'Entreprise FOURGEAUD.

d) la consistance des services de remplacement pourra être modifiée suivant les nécessités du trafic par accord entre la S.N.C.F., les entreprises routières intéressées et le Groupement départemental des transporteurs routiers, sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

e) la situation des entrepreneurs qui, par suite de mobilisation ou de réquisition du matériel, ont eu leur service suspendu dans le plan approuvé par arrêté ministériel du 19 avril 1940 est réservée. Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du Comité restreint lorsque ces entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité.

f) le cas échéant, le Comité restreint proposera des modifications temporaires à apporter à l'itinéraire de certains services routiers qui pourraient être rendus nécessaires par la présence de la ligne de démarcation.

Fait à,

le

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS.

A R R E T É

Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des
Travaux Publics

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1938 et notamment l'Annexe A,
Vu le décret du 12 Janvier 1939,
Vu le décret-loi du 19 Septembre 1939
Vu l'arrêté du 26 Septembre 1939,
Vu le plan d'organisation des transports de voyageurs pour la
période des hostilités transmis par le Préfet de la Charente, le 19
Octobre 1939, complété par un rectificatif transmis par l'Ingénieur en
Chef des Ponts-et-Chaussées le 25 Octobre 1939;
Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 11
avril 1940,

Arrête :

ARTICLE premier - Est approuvé le plan susvisé d'organisa-
tion des transports publics de voyageurs du département de la Charente
pendant la période des hostilités,

Article 2 - Cette approbation est donnée sous les réserves
suivantes :

1°- L'organisation des services ferroviaires et routiers sur les
lignes.:

PARCOUL - RIBERAC - PERIGUEUX
ANGOULEME - NONTRON - THIVIERS
fera l'objet d'une décision ultérieure.

2°- Le service de remplacement de trains sur la ligne de St-MARIEN
à CHATEAUNEUF sur CHARENTE sera supprimé.

La desserte sera assurée :

a) par le maintien dans son itinéraire actuel avec une fré-
quence de 2 aller et retour du service libre ANGOULEME - BARBEZIEUX
BORDEAUX de l'entreprise C.I.T.R.A.M. Cette Société aura la faculté
d'assurer des navettes supplémentaires entre ANGOULEME et BARBEZIEUX
si le trafic l'exige;

b) par le prolongement à titre libre jusqu'à ANGOULEME via
CHEVANCEAUW, BAIGNES, BARBEZIEUX, CHATEAUNEUF du service libre LIBOURNE
MONTGUYON de l'entreprise C.I.T.R.A.M. la consistance étant portée de
1 à 2 aller et retour.

3°- La consistance des services de remplacement pourra être modifiée suivant les besoins du trafic, par accord entre la S.N.C.F. et les entreprises routières intéressées sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées.

4°- L'un des deux aller et retour POITIERS - COUHE - VERAC - CHAUNAY de la Sté des Rapides du Poitou pourra être prolongé jusqu'à ANGOULEME avec un véhicule à gazogène.

5°- Le service routier libre SAINTES - COGNAC de l'entreprise PREVAUD sera rétabli avec une consistance de 2 aller et retour.

6°- La consistance du service routier libre ROUSSINES - ROUMAZIERES de l'entreprise VOISIN sera maintenue à raison de 2 aller et retour de bout en bout.

7°- Le service routier libre LUXE - MANSLE - ANGOULEME de l'entreprise LADRAT sera maintenu à raison d'un aller et retour de bout en bout.

8°- Le service routier libre JAVERLHAC - ANGOULEME de l'entreprise RATINAUD sera rétabli avec une consistance de 1 aller et retour journalier.

9°- Le service routier libre PIEGUT - ANGOULEME de l'entreprise PARACHOU sera maintenu à raison d'un aller et retour de bout en bout.

10°- Le service routier libre LA ROCHEFOUCAULD-ANGOULEME de l'entreprise DESAPHY sera maintenu avec sa consistance de 2 aller et retour.

11°- La consistance du service routier libre RUFFEC - ANGOULEME de l'entreprise THORIN sera portée de 1 à 2 aller et retour.

12°- Le service routier libre MANSLE - ANGOULEME de l'entreprise THORIN sera maintenu avec une consistance de 1 aller et retour.

13°- Le service routier libre ROUILLAC-ANGOULEME de l'entreprise CLEMENT sera maintenu avec sa consistance de 2 aller et retour.

14°- Le service routier libre POITIERS - CONFOLENS par AVAILLES de la Sté Les Rapides du Poitou sera maintenu avec sa consistance de 2 aller et retour, mais avec interdiction de trafic entre CONFOLENS et AVAILLES.

15°- Les services routiers libres :
COGNAC - BORDEAUX par PONS et BLAYE
COGNAC - BORDEAUX par JONZAC et MONTENDRE
de la C.I.T.R.A.M. seront maintenus avec une consistance de 1 aller et retour sur chaque itinéraire.

16°- Le service routier libre PERIGUEUX - ANGOULEME de l'entreprise GONTHIER NOUHAUD sera maintenu avec une consistance de 3 aller et retour.

17°- Les services périodiques de foires et marchés pourront être rétablis quand les disponibilités en matériel et personnel le permettront.

ARTICLE 3 Un exemplaire du dit plan, avec les pièces jointes, restera annexé au présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 Avril 1940.
Le Sous-secrétaire d'Etat, signé : F. ALBERTIN

Département
de la Charente

REDUCTION des TRANSPORTS PUBLICS de VOYAGEURS

(Exécution de la lettre du 12 Août 1942
de M. l'Inspecteur Général OUTREY)

Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages (A.R. par semaine)			Nombre hebdomadaire de Km/cars			Observations		
		Situa- tion au 1er Août 1942 Plan réel	Situa- tion proposée 25%	Situa- tion proposée 30%	Situa- tion au 1er août 1942 Plan réel	Situa- tion proposée 20%	Situa- tion proposée 25%		Situa- tion proposée 30%	
<u>A) SERVICES DE REMPLACEMENT DE TRAINS.</u>										
L. BRIVIN et Cie	Niort (D.S.) - Melle-Chef- Bou-Tonne Ruffec	6	5	5	5	216	180	180	180	
CITROEN du POITOU	Ruffec-Champagne Mouton	"	"	"	"	"	"	"	"	Train M.V.
-d°-	Isle Jourdain (V) - Confolens - Roumazières	6	5	5	5	372	310	310	310	
Cie CITRAM	Angoulême-Marthon	"	"	"	"	"	"	"	"	Interrompu.
d°	Cherval (D) - La Rochebeaucourt - Angoulême	6	5	5	5	600	500	500	500	
<u>B) AUTRES SERVICES LIBRES OU CONTRACTUELS.</u>										
a) Services ne sortant pas du département.										
Cie C.F.D.	Angoulême-Rouillac-Matha	"	"	"	"	"	"	"	"	P. mémoire.VFIL
Cie E.C.	Angoulême-St-Angeau- Champagne Mouton-Benest	"	"	"	"	"	"	"	"	d°
Cie E.C.	Angoulême-Pranzac-La Rochefoucauld-Montbron- Montemboeuf-Roumazières	12	11	11	10	1824	1672	1672	1.520	Remplacement de VFIL
Cie E.C.	Angoulême-Blanzac- Barbezieux	18	17	17	15	1476	1394	1394	1230	d°
Cie E.C.	Barbezieux-Brossac-Chalais	12	11	11	10	720	660	660	600	d°
Cie E.C.	Barbezieux-Archiac- Segonzac-Cognac	12	11	11	10	1200	1100	1100	1000	d°
Cie E.C.	Segonzac-Jarnac-Rouillac- Aigre-Mansle-St-Angeau	6	5	5	5	852	710	710	710	d°
Cie E.C.	Roumazières-St-Claud- Alloue Confolens	6	5	5	5	504	420	420	420	d°
Cie CITRAM	Confolens-Chabanais	2+1 le 12 du mois	2+1 le 12 du mois	2+1 le 12 du mois	1	160	160	160	96	Services subven- tionnés
Cie CITRAM	Confolens-St- Junien	12	10	10	6	768	640	640	384	d°
Cie CITRAM	Confolens-Pleuville	2+1 le 12 du mois	2+1 le 12 du mois	2+1 le 12 du mois	1	90	90	90	54	d°
Cie CITRAM	Confolens-Brillac-Confolens	d°	d°	d°	1	110	110	110	67	d°
RAVON	Aigre-St-Amant-de-Boixe- Angoulême	6	5	5	4	420	350	350	280	
THORIN	Ruffec-Mansle-Angoulême									
	1°) Section - MANSLE ANGOUL.	18	10	8	8	936	520	416	416	
	2°) Section - RUFFEC-MANSLE	12	5	4	4	456	190	152	152	
LADRAT	Mansle-Angoulême	12	10	8	8	624	520	416	416	
DESAPHY	La Rochefoucauld-Angoulême	12	10	8	8	600	500	400	400	
DOUSSINET	Dignac-Angoulême	12	10	8	8	384	320	256	256	
Cie CITRAM	Angoulême-Montmoreau- Aubeterre-St-Aulaye	6	5	4	4	720	600	480	480	
Cie CITRAM	Angoulême-Blanzac-Brossac	6	5	4	4	540	450	360	360	
A reporter ...						13344	11396	10776	9831	
						+ 228				

Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages : (A.R. par semaine)				Nombre hebdomadaire de Km/cars				Observations
		Situation au 1er août 1942	Situation proposée	Situation au 1er août 1942	Situation proposée	Situation au 1er août 1942	Situation proposée	Situation au 1er août 1942	Situation proposée	
		Plan réel	20%	25%	30%	Plan réel	20%	25%	30%	
	Report					13.344	11396	10776	9.831	
C ^{ie} CITRAM	Aubeterre-St-Séverin-Ville-Bois Lavalette-Angoulême	6	5	4	4	696	580	464	464	
C ^{ie} CITRAM	Angoulême-Hiersac-Jarnac-Cognac	18	15	12	12	1.512	840	672	672	Limité à Jarnac
CLEMENT	Rouillac-Gourville-St-Genis-d'Hiersac-Angoulême	6	5	4	4	420	350	280	280	
C ^{ie} CITRAM	Segonzac-St-Même-les-Carières-Châteauneuf-Sireuil-Angoulême	12	6	6	4	1.008	504	504	336	
C ^{ie} CITRAM	Angoulême-Rouller-Barbezieux	12	"	"	"	792	"	"	"	Double emploi (supprimé)
Cie E.C.	Tusson-Courcome-Mansle-Angoulême	6	"	"	"	600	"	"	"	d°
COMBEAUD	Jarnac-Hiersac-Angoulême	12	6	6	4	672	336	336	224	d°
BLANLOEUIL	Montmoreau-Salles-Lavalette-St-Severin	12	10	8	8	480	400	320	320	
VOISIN	Roumazières-Roussines	2	2	2	2	124	124	124	124	
LUCAS	Angoulême Le Pontouvre-Ruelle	90	85	85	85	1.800	1.700	1.700	1.700	Services urbains et sururbains
ROBIN	Angoulême La Couronne-Nersac	12	11	11	11	288	264	264	264	d°
ROBIN	Angoulême-La Couronne	60	57	57	57	840	798	798	798	d°
ROBIN	Angoulême-Ruelle	84	80	80	80	1.344	1.280	1.280	1.280	d°
DE MAILLARD	Angoulême-St-Michel	66	63	63	63	924	882	882	882	d°
C ^{ie} C.T.E.	Angoulême-Bardines	150	142	142	142	900	852	852	852	d°
C ^{ie} C.T.E.	Angoulême-Grappillet	150	142	142	142	750	710	710	710	d°
d°	Angoulême-Ruelle-Magnac	102	96	96	96	1.632	1.536	1.536	1.536	d°
d°	Angoulême-Lhoumeau-Roffit	138	131	131	131	828	786	786	786	d°
d°	Angoulême-3 Chênes-Poudrerie	102	96	96	96	918	864	864	864	d°
	Services de P.A.R. - Circuits de Ruffec-Aigre-Barbezieux-Montmoreau et Chalais					2.400	2.400	2.400	2.400	
	<u>b¹) Services pénétrant dans les départements de la Charente-Maritime et de la Gironde</u>									
Cie CITRAM	Angoulême-Barbezieux-Bordeaux.	12	10	8	6	1.248	1.040	832	624	
Cie CITRAM	Angoulême-Châteauneuf-Barbezieux-Bordeaux	12	10	8	6	1.608	1.340	1.072	804	
Cie CITRAM	Cognac-Pons-Bordeaux	6	5	4	4	96	80	64	64	
	<u>b²) Services pénétrant dans le département des Deux-Sèvres.</u>									
GOURDON	Angoulême-Aigre-Ruffec-Niort	6	5	3	3	804	670	402	402	
	<u>b³) Services pénétrant dans les départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne.</u>									
Cie E.C.	Montbron-Piegut (D) St-Mathieu (H.V.)	6	5	3	3	72	60	36	36	
	<u>b⁴) Services pénétrant dans le département de la Vienne.</u>									
TOUSSAINT	Availles-Limouzine (V) à Confolens par Brillac Fleuville	3	"	"	"	216	"	"	"	} supprimé
		3	"	"	"	288	"	"	"	
	<u>b⁵) Services pénétrant dans le département de la Charente-Maritime.</u>									
BILLARD	Châteauneuf-Archiac	2	2	2	2	100	100	100	100	
	TOTAL :					36704	29892	28054	26353	
						+ 228				

31

SECRETARIAT D'ETAT AUX COMMUNICATIONS

Département de la CHARENTE
(zone non occupée)

Plan des transports voyageurs adaptés à la
situation actuelle

Application des prescriptions de l'article 2 de la loi
du 15 octobre 1940 et de la circulaire du 14 janvier 1941

ETAT GENERAL DES SERVICES ROUTIERS
à maintenir au plan minimum

Dressé par l'Ingénieur en chef
des Ponts et Chaussées soussigné, confor-
mément aux décisions du comité restreint

Limoges, le 7 février 1941

Signé Besse

Deuxième partie

SERVICES ROUTIERS SUPPRIMÉS

- PLAN MINIMUM -

Code	Service	Statut	Observations
01	PA 1	1	Supprimé
02	PA 1	1	Supprimé
03	PA 1	1	Supprimé
04	PA 1	1	Supprimé
05	PA 1	1	Supprimé
06	PA 1	1	Supprimé
07	PA 1	1	Supprimé
08	PA 1	1	Supprimé
09	PA 1	1	Supprimé
10	PA 1	1	Supprimé
11	PA 1	1	Supprimé
12	PA 1	1	Supprimé
13	PA 1	1	Supprimé
14	PA 1	1	Supprimé
15	PA 1	1	Supprimé
16	PA 1	1	Supprimé
17	PA 1	1	Supprimé
18	PA 1	1	Supprimé
19	PA 1	1	Supprimé
20	PA 1	1	Supprimé
21	PA 1	1	Supprimé
22	PA 1	1	Supprimé
23	PA 1	1	Supprimé
24	PA 1	1	Supprimé
25	PA 1	1	Supprimé
26	PA 1	1	Supprimé
27	PA 1	1	Supprimé
28	PA 1	1	Supprimé
29	PA 1	1	Supprimé
30	PA 1	1	Supprimé

TABLEAU
SERVICES ROUTIERS SUPPRIMÉS
PLAN MINIMUM

Désignation de l'entreprise	Désignation du service	Nombre de services quotidiens	Longueur de lignes	Observations
<u>1^o) Lignes de remplacement du chemin de fer d'intérêt local</u>				
TRAMWAYS ECONOMIQUES de la CHARENTE	Alloué à Confolens	2 A/R	14	(Ce service serait supprimé et remplacé 3 jours par semaine par le service Availles - Confolens qui passerait par Alloué et Hiesse.
<u>2^o) Services routiers libres</u>				
TOUSSAINT à Availles	Availles à St-Junien	1 A/R le jeudi	52	(Service ne fonctionnant à l'heure actuelle qu'un jour par semaine par suite de la pénurie de carburant. Peut être supprimé.
Société C.I.T.R.A.M. à Confolens	Circuit de Confolens	2 A/R	43	(Circuit partiellement remplacé par le service Availles (à Confolens 3 jours par semaine).
- d ^e -	Pleuville à Confolens	2 A/R	20	(Service qui serait partiellement remplacé par le service Availles Limousine (3 jours par semaine).
- d ^e -	Confolens à St-Junien	1 A/R	37	Suppression de 1 A/R sur les 2 A/R journaliers
- d ^e -	Confolens à Chabansais	1 A/R	32	- - - d ^e - - -
Société des RAPIDES DU POITOU	Confolens à St-Junien par Chabroc	1 A/R	27	Service ouvert irrégulièrement
DUMAINS à Chasseneuil	Chasseneuil à Roussines	1 A/R	20	

- Tous les services routiers, à l'exception des services de remplacement de la S.N.C.F. seront supprimés le Dimanche -

Première partie

SERVICES ROUTIERS MAINTENUS

B) - SERVICES LIBRES

PLAN MINIMUM

... ..

PERFECT

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

N° de la carte	Désignation de l'entreprise	Désignation du service	Nombre de services quotidiens	Longueur de ligne	Observations
5 et 5 bis)	TOUSSAINT à Availles	Availles Limousine à Confolens	1 A/R	(36 (et (48	(Le service serait nouveau et remplacerait en partie les services d'Availles à St-Junien, de Pleuville à Confolens et de Alloue à Confolens. (Il serait effectué 3 jours par Bellac et 3 jours par Pleuville.
6	Société C.I.T.R.A.M. à Confolens	Confolens à St-Junien	1 A/R	37	Service ramené de 2 à 1 aller retour journalier
7	- de -	Confolens à Chabonais	1 A/R	32	- - - de - - -
8	VOISIN à Roussines	Roumazières à Roussines	1 A/R 2 j. par semaine	31	Service ramené de 3 à 2 ^(allers retours) jours par semaine

N.B. - Tous ces services seraient supprimés le Dimanche.

Première partie

SERVICES ROUTIERS MAINTENUS

A) SERVICES DE REMPLACEMENT DE TRAINS

PLAN MINIMUM

... L'ONE DES MATIÈRES ...

... PLAN ...

... (...) ...

...
...
...

N° de la carte	Désignation de l'entreprise	Désignation du service	Nombre de services quotidiens	Longueurs de lignes	Observations
----------------	-----------------------------	------------------------	-------------------------------	---------------------	--------------

1^{re}) Lignes de remplacement du chemin de fer d'intérêt général

1	Sté des RAPIDES DU POITOU	l'Isle-Jourdain à Confolens et Roumazières	2 A/R	31	(Cette ligne est exploitée actuellement à titre provisoire (par la Sté des Tramways économiques de la Charente entre Confolens et Roumazières. Longueur de ligne en Charente.
2	Entreprise à désigner	Vieux-Cérier à Roumazières	1 A/R	24	La S.N.C.F. désignera un entrepreneur.
3	C ^{ie} C.I.T.R.A.M. ou GARETA	Marthon à Thiviers	2 A/R	9	(La S.N.C.F. choisira parmi ces 2 entrepreneurs. (Longueur de ligne en Charente.

2^{es}) Lignes de remplacement du chemin de fer d'intérêt local

4	TRAMWAYS ECONOMIQUES de la Charente	Roumazières à Montbron et La Rochefoucauld	1 A/R	48	
---	-------------------------------------	--	-------	----	--

N.B. - Tous ces services seraient supprimés le Dimanche à l'exception des services de remplacement du chemin de fer d'intérêt général.

N° d'ordre	Transporteur	Itinéraire	Distance alimentée en Charente occupée
V - SERVICES LIBRES INTERDEPARTEMENTAUX			
34	GITRAM	ANGOULEME- ^{Report} Barbezieux-BORDEAUX (G.)	285 60
35	- d° -	ANGOULEME-Châteauneuf-Barbezieux-Baignes-BORDEAUX (G.)	75
VI - SERVICES LIBRES DEPARTEMENTAUX			
41	RAVON	ANGOULEME-St-Amant-de-Boixe-Aigre-VILLE-FAGNAN.	50
43	THORIN	ANGOULEME-Mansle-RUFFEC.	45
45	LADRAT	ANGOULEME - MANSLE.	25
46	DESAPHY	ANGOULEME - LA ROCHEFOUCAULD.	25
50	DOUSSINET	ANGOULEME - DIGNAC.	15
51-52	CITRAM	ANGOULEME-Salles-Lavalette-Aubeterre - ST-AULAYE.	70
53	- d° -	ANGOULEME-Blanzac-BROSSAC.	45
55	- d° -	ANGOULEME-Hiersac-Jarnac-COGNAC.	40
60	CLEMENT	ANGOULEME-St-Genis d'Hiersac-Gourville - ROUILLAC.	35
61	CHATEAU	CONFOLENS - CHASSENEUIL.	"
65	MAYOUX	LA ROCHEFOUCAULD - LA ROCHETTE.	15
66	CARTEAUD	MONTMOREAU - SAINT-SEVERIN.	15
68	BILLARD	CHATEAUNEUF - ARCHIAC.	25
VII - SERVICES URBAINS ET SUBURBAINS			
81	C.C.T.A.	ANGOULEME-commune + Les Planes et Magnac.	35
82	ROBIN Frères	ANGOULEME-La Couronne-Nersac.	12
83	LUCAS	ANGOULEME-Le Pontouvre-Ruelle.	12
84	DE MAILLARD	ANGOULEME - Saint-Michel.	7
85	LOYEZ	ANGOULEME - Viville.	10
86	ROBIN Frères	ANGOULEME - Ruelle.	9
		à reporter	910

DEPARTEMENT de la CHARENTE

PLAN des TRANSPORTS PUBLICS de VOYAGEURS

PLAN MINIMUM

Circulaire T.R. 751 du 14 Janvier 1941

N° d'ordre	Transporteur	Itinéraire	Distance alimentée en Charente occupée	Nombre de voitures	Consommation mensuelle Essence: Gas-oil:	Situation actuelle	OBSERVATIONS
I - VOIES FERREES D'INTERET GENERAL							
I à 4	S.N.C.F. régions Ouest et S.Ouest		"				Pour mémoire - voies ferrées
II - SERVICES DE REMPLACEMENT DE TRAINS							
6	L. BRIVIN & Cie	NIORT (D.S.)-Melle-Chef-Boutonne-RUFFEC.	"	2	"	Totalité	Alimenté en Deux-Sèvres.
7	CITROEN du POI-TOU	RUFFEC - Champagne-Mouton.	20	2	600	Interrompu	Section de Ruffec-Roumazières, coupé par ligne démarcation
8 - 9	- d° -	ISLE-JOURDAIN (V.)-Confolens-ROUMAZIERES.	"	2	"	Totalité	Section de Chauvigny-Roumazières, alimenté en zone libre.
10	CITRAM	ANGOULEME - Marthon.	25	2	750	Interrompu	Section de Angoulême-Thiviers, coupé par ligne démarcation.
11	- d° -	ANGOULEME - La Rochebeaucourt.	30	2	900	Interrompu	Section de Angoulême-Ribérac, coupé par ligne démarcation.
III - SERVICES CONCEDES							
15	C.F.D.	ANGOULEME-Rouillac-MATHA (Chte-Inf.)	"	2	"		Pour mémoire - voies ferrées.
16	E.C.	ANGOULEME-St-Angeau-Champagne-Mouton.	"	2	"		Pour mémoire - voie ferrée.
17	- d° -	ANGOULEME-Montbron-Montembœuf-ROUMAZIERES	25	2	750	Totalité	Alimenté en zone occupée sur section Angoulême-La Rochefoucauld.
18	- d° -	ANGOULEME-Blanzac-BARBEZIEUX.	40	2	1.200	Totalité	
19	- d° -	BARBEZIEUX-Brossac-CHALAIS.	30	2	900	Totalité	
20	- d° -	BARBEZIEUX-Archiac-Segonzac-COGNAC.	45	2	1.350	Totalité	
21	- d° -	SEGONZAC-Jarnac-Rouillac-Aigre-Mansle - SAINT-ANGEAU.	70	2	2.100	Totalité	
IV - SERVICES SUBVENTIONNES							
23	CITRAM	CONFOLENS - CHABANAIS.	"	2	"	Totalité	Alimenté en zone libre.
24	- d° -	CONFOLENS - SAINT-JUNIEN (H.V.)	"	2	"	Totalité	- d° -
25	- d° -	CONFOLENS - Pleuville.	"	2	"	Totalité	- d° -
26	- d° -	CONFOLENS-Brillac-CONFOLENS.	"	2	"	Totalité	- d° -
à reporter			285		8.550		

:Nombre de voyages	:Consommation mensuelle		:Situation actuelle	:OBSERVATIONS
	:Essence	:Gas-oil		
I	Report 50	8.550	:Totalité	:Gazogène
I	50		:Totalité	: - d° -
I	500	500	:Limité à Aigre.	: I A.R. supplémentaire jusqu'à AIGRE 30 kms
I	400	400	:Limité à Mansle.	: I A.R. supplémentaire jusqu'à MANSLE 25 kms
2		600	:I seul A.R.	
2	600		:Totalité	
2	350		:Totalité	
I	50		:Interrompu	: A reprendre avec gazogène.
I	50		:Interrompu	: - d° -
3	100		:Totalité	: Gazogène
2	"	800	:I seul A.R.	
2	"	"		: Alimenté en zone libre.
2	350		:Totalité	
2	350		:Irrégulier	
I	600		:Irrégulier	
Variable	750	750		: I.000 kms par jour en moyenne -3/4 gazogène
- d° -	500	500		
- d° -	250	250		
- d° -	500			
- d° -	500			: Gazogène
- d° -		250		
	5.950	12.600		

N° d'ordre	Transporteur	Itinéraire	Distance alimentée en Charente occupée	Nombre de voyages	Consommation mensuelle : Essence : Gas-oil :	Situation : actuelle :	OBSERVATIONS
		VIII - SERVICES de la P.A.R.					
		Report	919		5.950 : 12.600		
91 à 99	Concessionnaires des P.T.T.	Circuits de RUFFEC, AIGRE, BARBEZIEUX, MONTMOREAU et CHALAIS.	400	1 ou 2	1.500 : 200		Partiellement par vélo ou moto.
		IX - SERVICES LIBRES coordonnés dans les départements limitrophes					
		X - SERVICES de FOIRES & MARCHES					
		Doublage des services départementaux sur ANGOULEME.		4 fois par mois	350 : 800		Très irrégulier
		Totaux	1.310		7.800 : 13.600		

3

SECRETARIAT d'ETAT aux COMMUNICATIONS

Département de la CHARENTE
(zone non occupée)

PLAN des TRANSPORTS VOYAGEURS
ADAPTES à la SITUATION ACTUELLE

APPLICATION des PRESCRIPTIONS de l'ARTICLE 2
de la LOI du 15 OCTOBRE 1940
et de la CIRCULAIRE du 14 JANVIER 1941

E T A T G E N E R A L
des SERVICES ROUTIERS à
MAINTENIR au PLAN MAXIMUM

Dressé par l'Ingénieur en Chef des
Ponts et Chaussées soussigné, conformément aux
décisions du Comité restreint.

LIMOGES, le 7 Février 1941

Signé: Besse

N° de la carte	Désignation de l'entreprise	Désignation du service	Nombre de services quotidiens	Longueur de la ligne	Observations
1° - Lignes de remplacement du chemin de fer d'intérêt général					
1	Société Les RAPIDES du POITOU	l'Isle Jourdain à Confolens	2 A/R	11	Longueur de la ligne dans le département de la Charente
2	TRAMWAYS ECONOMIQUES de la CHARENTE	Confolens à Roumazières	2 A/R	20	Cette ligne bloquée avec la ligne ci-après de Roumazières à la Rochefoucauld est exploitée actuellement par la Sté des Tramways économiques de la Charente. Cette exploitation doit être reprise incessamment par la Sté Les Rapides du Poitou
2° - Lignes de remplacement du chemin de fer d'intérêt Local					
2 bis	TRAMWAYS ECONOMIQUES de la CHARENTE	Roumazières à Montbron à la Rochefoucauld	2 A/R	48	Cette ligne est actuellement exploitée par la Sté des E.C. comme prolongement de la ligne 2 ci-dessus
2 ter	-d°-	Alloue à Confolens	2 A/R	14	Cette ligne est actuellement exploitée par la Sté des E.C. comme prolongement de la ligne 2 ci-dessus

N° de la carte	Désignation de l'entreprise	Désignation du service	Nombre de services quotidiens	Longueur de la ligne	Observations
3	TOUSSAINT à Availles Limousine	Availles - Brignac - St. Junien	1 A/R par semaine le jeudi	52	Service actuellement exploité un seul jour par semaine
4	Société CITRAM à Confolens	circuit Confolens	2 A/R	43	Longueur totale de la ligne en Charente libre et Haute-Vienne
5	-d°-	Confolens à St Junien par Lesterps	2 A/R	37	-d°-
6	Société les RAPIDES du POITOU	Confolens à St Junien par Chabrac	1 A/R	27	Ce service a été créé par la Sté des Rapides du Poitou, sans autorisation et comme le prolongement de la ligne de remplacement S.N.C.F de Confolens à Roumazières. Elle va être supprimée.
7	Société CITRAM à Confolens	Confolens à Chabonais	2 A/R	32	
8	VOISIN à Roussines	Roumazières à Roussines	1 A/R 3 jours par semaine	31	Jours d'exploitation les mardi, jeudi, et samedi
9	DUMAINE à Chasseneuil	Chasseneuil à Roussines	1 A/R	20	
10	Société CITRAM à Confolens	Pleuville à Confolens	2 A/R	20	

Tous ces services semblent avoir été compris au plan d'organisation des transports dressé dans le département de la Charente pour la période des hostilités. Ils sont exploités actuellement.

PREMIERE PARTIE

SERVICES ROUTIERS MAINTENUS

B) SERVICES LIBRES

PLAN MAXIMUM

Code	Description	Quantité	Unité	Montant
01	Services routiers	100	heures	1000
02	Maintenance	50	heures	500
03	Transport	200	heures	2000
04	Entretien	150	heures	1500
05	Reparations	80	heures	800
06	Contrôle	30	heures	300
07	Formation	10	heures	100
08	Recherche	5	heures	50
09	Administration	20	heures	200
10	Autres	10	heures	100

Département de la CHARENTE

PLAN REDUIT DE TRANSPORTS-VOYAGEURS

Exécution de la dépêche ministérielle n° 129/3 du 18-5-1943

MODIFICATIONS A AP-ORTER A L'ETAT n°II
ETABLI CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA C.M
DU 6 Août 1942

Dressé par l'Ingénieur en Chef soussigné,

Angoulême, le 20 juin 1943.

Observations		Total en km		Total en voyageurs	
100	150	30	150	30	150
101	150	30	150	30	150
102	150	30	150	30	150
103	150	30	150	30	150
104	150	30	150	30	150
105	150	30	150	30	150
106	150	30	150	30	150
107	150	30	150	30	150
108	150	30	150	30	150
109	150	30	150	30	150
110	150	30	150	30	150
111	150	30	150	30	150
112	150	30	150	30	150
113	150	30	150	30	150
114	150	30	150	30	150
115	150	30	150	30	150
116	150	30	150	30	150
117	150	30	150	30	150
118	150	30	150	30	150
119	150	30	150	30	150
120	150	30	150	30	150

8

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
=====

PLAN DE TRANSPORTS VOYAGEURS
(Exécution de la Circulaire ministérielle n°113/3
du 3-3-43
=====

MODIFICATIONS PROPOSEES
DU FAIT DE LA SUPPRESSION DE LA LIGNE DE DEMARCATION.
=====

Dressé par l'Ingénieur en Chef,
soussigné,
Angoulême, le 15 Avril 1943.

N° d'ordre des lignes	EXPLOITANT	Désignation des lignes.	Nombre de voyages			Plan nouveau d'application		Observations.
			Plan de Paix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le 15/11/41.	Longueur des lignes dans le département.	Parcours hebdomadaire en kms. dans le département.	
A-SERVICES DE REMPLACEMENT DE TRAINS.								
BRIVINS C°, Niort.		NIORT, MELLE, SAUZE-VAUSSAIS, RUFFEC.	7	14	12	18	216	+ 0,11 KC
BRIVIN & C°, Niort.		NIORT, CHEF-BOUTONNE, VILLEFAGNAN, RUFFEC.		14	"			
Cie CITRAM, Matha.		ANGOULEME, NONTRON.		14	"			
Cie CITRAM, Matha.		ANGOULEME, RIBERAIS (1)	21	14	"	55	320	+ 320 KC
Cie CITRAM, Matha		CHATEAUNEUF-s-CHARENTE, ST-MARIENS.(1)		14	"	50	550	+ 50 KC
GONTHIER, Périgueux	+	PARCOUL, STAULAYE, AUBETERRE, RIBERAC.		7	"	67		(1) limité à Cherval
RAPIDES DU POITOU à Poitiers 6d°-	+	RUFFEC, CHAMPAGNE-MOUTON, ROUMAZIERES.		14	"			(1) Transformé en service angoulême-Chateauf-neuf- Bordeaux.
		ROUMAZIERES, CONFOLENS, L'ISLE JOURDAIN.(1)	21	14	12			
B-AUTRES SERVICES LIBRES OU CONTRACTUELS.								
a) Services ne sortant pas du département.								
AUPETIT-COMBEAU, Sigogne		SIGOGNE, ANGOULEME.	14	"	"			
AUBOIN, SEGONZAC		SEGONZAC, ANGOULEME.	14	7	"	42	504	
AUPETIT, SIGOGNE		St SEVERE, SIGOGNE, ANGOULEME.	14	"	"			
BOSSARD, SALLES LAVALETTE		SALLES LAVALETTE, ANGOULEME (1)	7	7	"	58	464	(1) Transformé en service Aubeterre-St Séverin
BOSSARD -d°-		PALLUAUD, ANGOULEME.	5	"	"			Villebois Lavalette-Angoulême
BILLARD, CHATEAUNEUF		CHATEAUNEUF, ARCHIAC.	14	7	6	25	100	
BILLARD, CHATEAUNEUF		CHATEAUNEUF, ROUILLAC.	1 par mois	"	"			
BILLARD, CHATEAUNEUF		CHATEAUNEUF, ANGOULEME.	1 par mois	"	"			
Cie CITRAM, MATHA		AUBETERRE, MONTMOREAU, ANGOULEME (1)	14	14	7	60	480	(1) Prolongé jusqu'à Staulaye
CHATEAU, AMBERNAC		CONFOLENS, ANGOULEME.	7	Limité à Chasseneuil.	12	59,5	540	+ 540 KC
Cie CITRAM, MATHA		COGAC, ANGOULEME.	42	21	18			
COMBAUD R; TRIAC-LAUTRAIT		ANGOULEME, JARNAC.	14	7	"	28	336	
Cie CITRAM, MATHA		LUXE, AIGRE, ANGOULEME.	7	"	"			
		Luxé-Angoul						+ 930 KC

N° d'ordre des lignes	EXPLOITANT	Désignation des lignes.	Nombre de voyages			Plan nouveau d'application		Observations.
			Plan de Paix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le 15/11/41.	Longueur des lignes dans le département.	Parcours hebdomadaire dans le dé	

COULAUD à StGourson	Cie CITRAM, Matha	StGourson à Chasseneuil.
DESAPHY A. Clérat par La Rochefoucauld -d°-		Genac à Rouillac.
DUMETEAU à Mainxe.		La Rochefoucauld-Angoulême.
DENEUVY à Montbron.		La Rochefoucauld-Chasseneuil.
de Maillard Yves, Angoul.		Salles d'Angles à Jarnac.
DUMAINE M à Chasseneuil.		Montbron-La Rochefoucauld.
DUMAINE M à Chasseneuil.		St Michel-Les Trois-Chênes à Angoulême.
DESAPHY, La Rochefoucauld		Chasseneuil à Roussines.
DUMAINE M à Chasseneuil.		Chasseneuil à La Rochefoucauld.
DUMAINE M à Chasseneuil.		La Rochefoucauld-Montbron.
DUMAINE M à Chasseneuil.		Chasseneuil à Massignac.
DUMAINE M à Chasseneuil.		Chasseneuil-Montemboeuf.
DUMAINE M à Chasseneuil.		Chasseneuil à Angoulême.
FOURGEAUD à Jurignac.		Blanzac à Chateaneuf.
LADRAT à Mansle.		Mansle à Luxé.
LADRAT à Mansle.		Luxé-Angoulême par Mansle.
LADRAT à Mansle.		Mansle-Aussac-Vadalle-Nanclars.
LOTTE à Verdille		Verdille à Luxé par Aigre.
LUCAS L à Angoulême.		Ruelle à Angoulême; par Le Pontouvre.
LOYEZ à Viville de Champniers		Viville à Angoulême, par Ruelle.
LOTTE à Verdille.		Verdille à Rouillac.
LOTTE à Verdille.		Verdille, à Aigre.

Jours de fêtes et fêtes	"	"					
1 p. mois	"	"					
ix 14	14	12	25	400			
1 p. mois	"	"					
14	7	"					
1 p. mois	"	"					
56 à 84	variable	variable	7	840			
	"	"					
14	14	"					
2 p. mois	"	"					
1 p. mois	"	"					
1 p. mois	"	"					
1 p. mois + Roussines Montemboeuf	"	"					
2 p; mois	"	"					
14	"	"					
7	"	12					
14	14	12	26	416			
1 P. mois		"					
7	7	"					
98	variable	variable	10	1640			
14	14	variable					
1 p. mois	"	"					

+ 934 KC

+ 934 KC

+ 934 KC

+ 184 KC

N° d'ordre des lignes	EXPLOITANT	Désignation des lignes.	Nombre de voyages			Plan nouveau d'application		Observations.
			Plan de Paix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le 15/11/41.	Longueur des lignes dans le département.	Parcours hebdomadaire en kms. dans le département.	
		MAYOUX.E, La Rochefoucauld	La Rochefoucauld - Chasseneuil.	2 par mois	"	"		
	-d°-		La Rochefoucauld - Angoulême.	2 par mois	"	"		
		MORBAU à Cellettes	Luxé à Ruffec.	2 par mois	"	"		
		MAYOUX, La Rochefoucauld.	La Rochefoucauld à La Rochette.	14	14	12		
		MAYOUX, La Rochefoucauld	La Rochefoucauld à Montbron.	3 jours de foires à Montbron	"	"		
		MONTIGNAUD à Berneuil.	Berneuil à Chalais.	2 par mois	"	"		
		MONTIGNAUD à Berneuil.	Berneuil à Barbezieux.	2 par mois	"	"		
		MADAUD .V à Tussion.	Tussion - Ruffec par Lonnes.	2 par mois	"	"		
		POUQUETTE à StFélix	St Félix à Chalais.	1 jours foires marchés	"	"		
		POUQUETTE à StFélix.	St Félix à Barbezieux.	d°	"	"		
		RAVON.E, Stamant de Boixe	Stamant de boixe à Angoulême.	21	14	"		
	-d°-	RAVON.E	Angoulême-Villefagnan par Aigre (1)	7	"	7	35	280
	-d°-	RAVON.E	Charmé à Montagnac.	14	"	"		
		ROBIN Frères à Gardines.	Angoulême à La Couronne, Nersac, Angoulême à Ruelle.		variable	variable		2.258
		REIX à Montignac.	La Fichère à Angoulême, par Montignac.	2 le 15 de chaque mois	"	"		
		RAVON.E à Stamant de Boixe	Bignac à Angoulême.	14 + 2 et 15 de chaque mois	"	"		
		ROUGIER à Ecuras.	Ecuras à Montbron.	1 par mois	"	"		
		ROUGIER à Ecuras.	Ecuras à La Rochefoucauld.	1 par mois	"	"		
		ROUGIER à Ecuras	Ecuras à Chasseneuil.	1	"	"		
		THORIN.L à Mansle.	Mansle à Angoulême (1)	14	7	6		
		THORIN.L à Mansle.	Ruffec- Anais- Angoulême.	14	"	"	45	720
		THORIN.L à Mansle.	Verteuil à Angoulême.	7	"	"		

+934 KC

(I) Transformé en service AIGRE-ANGOULEME

(I) Fusionné avec RUFFEC-ANGOULEME

+934 KC

N° d'ordre des lignes	EXPLOITANT	Désignation des lignes.	Nombre de voyages			Plan nouveau d'application		Observations.
			Plan de Paix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le 15/11/41.	Longueur des lignes dans le département.	Parcours hebdomadaire dans le département.	

THIBAUD Lucien, Ambérac	AMBERAC à ANGOULEME	2	"	"				
THORIN Louis, Mansle	VADALE à MANSLE	1 par mois	"	"				
THORIN Louis, Mansle	MANSLE à RUFFEC	2 par mois	"	"				
VOISIN M., Roussines	MAZEROLLES à ANGOULEME par LA ROCHEFOUCAULD	3 + foires ANGOULEME	"	"				
VOISIN M., Roussines	ROUSSINES à ROUMAZIERES	7	"	"	31	248		+ 364 KC + 924 KC
		ROUSSINES-ROUMAZIERES						
		14						
VOISIN M., Roussines	ROUSSINES à MONTEMBOEUF	1 par mois	7	"				
VOISIN M. Roussines	ROUSSINES à MASSIGNAC	1 par mois	"	"				
VOISIN M. Roussines	ROUSSINES à CHASSENEUIL	1 par mois	"	"				
Voisin M. Roussines	ROUSSINES à MONTBRON	1 par mois	"	"				
VOISIN M. Roussines	ROUSSINES à ANGOULEME	1 + 2 et 15	"	"	55	110		+ 110 KC
VOISIN M. Roussines	MONTEMBOEUF à CHASSENEUIL	d°	"	"				
VOISIN M. Roussines	MONTEMBOEUF à LA ROCHEFOUCAULD	d°	"	"				
Cie des CHEMINS DE FER ECONOMIQUES des CHARENTES à ANGOULEME	ANGOULEME, ST-ANGEAU, CHAMPAGNE-MOUTON	V.F.I.L.	"	12		2.090		- 120 KC suppression du tronçon Chagnelles-Angoulême
	ANGOULEME, MONTBRON, MONTEMBOEUF, ROUMAZIERES	V.F.I.L.	"	12	76	1.200		
	ANGOULEME, BLANZAC, BARBEZIEUX	V.F.I.L.	"	12	41	1.230		
	BARBEZIEUX, BROSSAC, CHALAIS	V.F.I.L.	"	12	30	480 600		- 120 KC
- d° -	BARBEZIEUX, ARCHIAC, SECONZAC, COGNAC	V.F.I.L.	"	12	50	1.000		
	SECONZAC, JANNAC, ROUILLAC, AIGRE, MANSLE, ST-ANGEAU.	V.F.I.L.	"	12	71	710		
	TUSSON à ANGOULEME	7	7	"				
	MONTBRON à ANGOULEME	14	"	"				
	ROUMAZIERES, St-CLAUD, CONFOLENS, ALLOUE.				42	420		- 420 KC (suppression)
	b ¹) - Services pénétrant dans le département de la Charente-Maritime.-							

N° d'ordre	des exploitants	Désignation des lignes.	Nombre de voyages			Plan nouveau d'application		Observations.
			Plan de Paix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le 15/11/41.	Longueur des lignes dans le département.	Parcours hebdomadaire dans le département.	

ALLARY & PINEAU, à Angoulême	ANGOULEME à ROYAN par BARBEZIEUX ET JONZAC.	7	"	"				
CHIRON, à Cognac	COGNAC à ROYAN	I-Dimanches et fêtes l'été	"	"				
Cie CITRAM, à Matha	<u>MONTGUYON à CHALAIS</u>	2 par mois	"	"				
Cie CITRAM, à Matha	<u>SAINTEs, SAUVANT à COGNAC</u>	2 + I les 2° et 4° samedis	"	"				
Cie CITRAM, à Matha	ANGOULEME à LA ROCHELLE par ROUILLAC, MATHA SAINT-JEAN-d'ANGELY.	I le I° lun di du mois	"	"				
Cie CITRAM, à Matha	<u>MATHA à COGNAC par BREVILLE</u>	I par mois	"	"				
Cie CITRAM, à Matha	<u>MATHA, SIGOGNE, ANGOULEME</u>	I- les 2 e 15 ch. mois	"	"				
PREVAUD, à St-Sever	SAINTEs à COGNAC par DOMPIERRE	I4	"	"				
RENOU, à Royan	ROYAN à COGNAC par PONS	7	"	"				
b ²) Services pénétrant dans les départements de la Charente-Maritime et de la Gironde.								
ALLARY & PINEAU, Angoulême.	ANGOULEME, à BORDEAUX par BARBEZIEUX.	7	"	"				
Cie CITRAM, Matha	BORDEAUX à ANGOULEME par BARBEZIEUX.	35	I4	6	52	832		
Cie CITRAM, Matha	COGNAC à BORDEAUX par PONS et BLAYE.	I4	"	"	6	48		
Cie CITRAM, Matha	COGNAC à BORDEAUX par JONZAC et MONTENDRE	I4	"	"				
b ³) Services pénétrant dans le département de la Dordogne.-								
Cie E.C., à Angoulême	PIEGUT à ANGOULEME par MONTBRON	7	"	"				
DOUSSINET Jean, Dignac	LA ROCHEBEAUCOURT, ANGOULEME (I)	I4	Limité Dignac	I2	I6	256	(I)Limité à Dignac	
DOUCETq à Busserolles	<u>BUSSEROLLES à MONTBRON</u>	2 par mois	"	"				

+ 364 RC

+ 980

+ 364 WC

N° d'ordre des lignes	EXPLOITANT	Désignation des lignes.	Nombre de voyages			Plan nouveau d'application		Observations.
			Plan de Paix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le 15/11/41.	Longueur des lignes dans le département.	Parcours hebdomadaire dans le département.	

DOUCET, à Busserolles
 DOUCET, à Busserolles
 DOUCET, à Busserolles
 GONTHIER, à Périgueux
 LAUMONE, à Mareuil
 RATINAUD E., Javerlhac
 RATINAUD E., Javerlhac
 RATINAUD E., Javerlhac
 ROUGIER, à Ecuras
 ROUGIER, à Ecuras
 ROUGIER, à Ecuras
 VOISIN, M., Roussines
 Cie CITRAM, à Matha
 Cie CITRAM, à Matha
 CROIX-le-BOIS, Confolens
 CROIX-le-Bois, Confolens
 CROIX-le-BOIS, Confolens
 GAYOUT, Limoges
 LALAY J., MAISONNAIS

BUSSEROLLES à MONTEMBOEUF
BUSSEROLLES à LA ROCHEFOUCAULD
BUSSEROLLES à CHASSENEUIL
 PERIGUEUX à MAREUIL et ANGOULEME
ANGOULEME à MAREUIL
 JAVERLHAC à ANGOULEME
JAVERLHAC à LA ROCHEFOUCAULD par CHAZELLES
JAVERLHAC à MONTBRON
ECURAS à St-MATHIEU
ECURAS à NONTRON
 ECURAS à PIEGUT
ROUSSINES à ST-MATHIEU
 b⁴) - Services pénétrant dans le département de la Haute-Vienne

CONFOLENS, ST-JUNIEN
CONFOLENS - LIMOGES
CONFOLENS, LIMOGES
CONFOLENS, LIMOGES par CHABRAC
CONFOLENS à BELLAC
 ANGOULEME à LIMOGES
MAISONNAIS à MONTEMBOEUF

I par mois	"	"						+ 264 KC
I par mois	"	"						
I par mois	"	"						
21	14	"						
7 + jours foire et a. ANGOULEME	7	"						
7 + I supplém. Mer-cr. et sam.	"	"			32	320		320 KC
I par mois	"	"						
I par mois	"	"						
I par mois	"	"						
I par mois	"	"						
I par semaine	"	"						
I par mois	"	"						
	14	14						
I par an	"	"			27	110		enue
4	"	"						
4	"	"						
3	"	"						
21	"	"						
par mois	"	"						+ 184 KC

N° d'ordre des lignes	EXPLOITANT	Désignation des lignes.
-----------------------	------------	-------------------------

Nombre de voyages			Plan nouveau d'application		Observations.
Plan de Paix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le 15/11/41.	Longueur des lignes dans le département.	Parcours hebdomadaire en kms. dans le département.	

LALAY J, MAISONNAIS	MAISONNAIS à MONTBRON	I par mois	"	"				
LALAY J., Maisonnais	MAISONNAIS à ANGOULEME	I + le 15	"	"				
TOUSSAINT, à Availles	AVAILLES-LIMOUSINE à LIMOGES par BRILLAC ET BRIGUEIL	4	"	"	42	84		+ 584 Kc
VOISIN M., Roussines	ROUSSINES, LIMOGES	2 par mois	"	"				
	b ⁵) - Services pénétrant dans le département de la Vienne.							
Cie CITRAM, Matha	CONFOLENS, FLEUVILLE, CHARROUX (I)	I4	"	"	36	90		+ 8 Kc (2 AR jusqu'à Chailoup) (I) Limité à PLEUVILE
THORIN Louis, Mansle	ANGOULEME, à POITIER	7	"	"				
Transports CITROEN du POITOU, à Poitiers	POITIER à ANGOULEME	7	"	"				
d°-	POTIER à CONFOLENS par RUFFEC	2I	"	"				
d°-	POITIER à CONFOLENS par GENCAI et PRESSAC	I4	"	"				+ 90 Kc
	b ⁶) - Services pénétrant dans le département des Deux-Sèvres.							
Cie CITRAM, Matha	VILLIER, COUTURE à ROULLLAC	I par mois	"	"				
Cie CITRAM, Matha	VILLIER, COUTURE à AIGRE	I par mois	"	"				
GOURDON Rémy, Soyaux	ANGOULEME à NIORT par RUFFEC et AIGRE	7	7	"	67	402		
RAVON Emile, St-Amant-de-Boixe	CHEF-BOUTONNE à ANGOULEME par RUFFEC et AIGRE	7	"	"				
Sté BRIVIN et Cie, Niort	ANGOULEME à NIORT par AIGRE	7	7	"				
Sté BRIVIN et Cie, Niort	NIORT à RUFFEC par SAUZE-VAUSSAIS	7	"	"				
Services de P.A.R. assurant le service des voyageurs	Circuit d'AIGRE	2 circuits journaliers	Assuré par cycliste	Partiellement par vélo ou moto			I.150	Circuits de RUFFEC AIGRE et BARBEZIEUX ASSURES PAR CYCLISTES + 788 Kc

N° d'ordre	EXPLOITANT	Désignation des lignes.
des lignes		

Nombre de voyages			Plan nouveau d'application		Observations.
Plan de Paix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le 15/11/41.	Longueur des lignes dans le département.	Parcours hebdomadaire en kms. dans le département.	
2 circuits journaliers	Assuré par cycliste				
-d°-	-d°-				
-d°-	-d°-				
-d°-	-d°-				
-d°-	-d°-				

Services de P.A.R. assurant le service des voyageurs

- Circuit de BARBEZIEUX-Est
- Circuit de BARBEZIEUX-Ouest
- Circuit de CHALAIS (2 boucles)
- Circuit de RUFFEC
- Circuit de MONMOREAU

(Décret du 19 Septembre 1939 et Arrêté Ministériel du 26/9/39)

PLAN DE TRANSPORTS (Voyageurs)

Propositions du Comité restreint prévu par le Décret du 19 Septembre 1939 .

- T A B L E A U - A -

1°- Lignes de Chemins de fer dont la fermeture au service des voyageurs est proposée

Désignation des lignes à fermer	Longueur des Lignes	Propositions du Comité restreint	OBSERVATIONS
<u>a)- Chemins de fer d'Intérêt général</u> (Région Sud-Ouest)			
Ligne de Ruffec à Roumazières	46 Kms	A maintenir fermée. Exploitée par la Sté des Transports Citroën du Poitou .	L'exploitation par route de la lère et de la 3ème de ces lignes a dû être suspendue par suite de réquisition des autobus . Elle va être reprise.
Ligne de Roumazières à Confolens	17 Kms	A fermer-Sera exploitée par la Société Ci-dessus .	
Ligne de Confolens à l'Isle Jourdain.....	9 Kms en Charente	A maintenir fermée. Exploitée par la Société Ci-dessus	
Ligne d'Angoulême à Ribérac-Région de l'Ouest (-Etat)	34 Kms en Charente	A maintenir fermée- Exploitée par la Cie Citram	<i>à reprendre à l'été 1940 et d'abord avec Charente région de l'ouest à l'ouest et l'exp. à l'exploiter peu de</i>
<u>Chemins de fer d'Intérêt général</u> (Région Ouest)			
Ligne de Chateaufort -sur-Charente à St-Mariens	38 Kms en Charente	A maintenir fermée . Exploitée par la Cie Citram à Matha .	Exploitation par route suspendue par suite de réquisition du matériel Sera reprise dès que possible
Ligne de Ruffec à Niort	16 Kms en Charente	A maintenir fermée- Exploitée par la Sté Brivin et Cie à Niort	Exploitation par route maintenue jusqu'à ce jour .

Désignation des lignes à fermer	Longueur des lignes	Propositions du Comité restreint	OBSERVATIONS.
b)- <u>Chemins de fer secondaires d'Intérêt</u> <u>Général et chemins de fer d'Intérêt</u> <u>local.</u>			
Cie des Chemins de Fer Economiques des Charentes -----			
Ligne de Blanzac à Villebois-Lavalette	25 Kms	A maintenir fermée et sans service de remplacement par route	La situation sera la même qu'avant la mobilisation
Ligne de St-Angeau Segonzac.....	69,800	A Maintenir fermées -Sont exploitées par autobus de la Cie E.C.	---d°---
Ligne de Barbezieux Cognac.....	43,600		
Ligne de Barbezieux à Chalais	34,500	---d°---	
Ligne de Barbezieux à Angoulême.....	48,300	---d°---	
Cie de Chemins de fer Départementaux ---			
Néant .		Néant .	

2°- LISTE DE TOUS LES SERVICES ROUTIERS PREVUS.-

Désignation des Entreprises routières	Itinéraires	Nombre de voyages	Observations
a)- <u>Services de remplacement de trains.</u>			
Sté des Transports Citroën du Poitou à Poitiers .	Ruffec à Roumazières	2. A.R./J.	Voir Tableau A 1°
	Roumazières à Confolens.....	2. A.R./J.	
	Confolens à l' Isle Jourdain.....	2. A.R./J.	
Cie Citram à Matha (Charente-Inférieure).	Angoulême -Ribérac..... (Chateauf-neuf-sur-Charente) Barbezieux-St-Mariens)	3. A.R./J. 2. A.R./J.	---d°---
Sté Brivin et Cie à Niort	Ruffec à Niort	2. A.R./J.	---d°---
Cie des Chemins de fer Economiques des Charentes (Réseau de la Charente) à Angoulême	St- Angeau à Segonzac..... Barbezieux-Cognac..... Barbezieux-Chalais	2. A.R./J. 2. A.R./J. 2. A.R./J.	---d°---
	Barbezieux-Angoulême.....	2. A.R./J.	3 fois par semaine
b)- <u>Autres services routiers .-</u>			
Cie CITRAM	St-Junien-Confolens	2. A.R./J.	Service subven- tionné par le département .
	Pleville par Bricueil., Mentrol- let, St-Christophe, Lesterps, Esse, Confolens, Hiesse, Epenede .	Confolens- St-Junien 1 A.R./J. Confolens Pleville	
Cie CITRAM	Angoulême -Cognac	3. A.R./J.	
Cie CITRAM	Angoulême-St-Mariens par Barbezieux, Chevanceaux, Montlieu	3. A.R./J.	
Cie CITRAM	Confolens-Chabanais, Brillac par Stagnac, Chabrac-Saulgond -St- Maurice	2. A.R./J.	Service subven- tionné par le dé- partement .
Cie CITRAM à MATHA	Aigre-Angoulême par Genac	2. A.R.	
	Boutteville-Chateauf-neuf-Angoulême	2. A.R./J.	

Désignation des Entreprises routières .	Itinéraires	Nombre de voyages	OBSERVATIONS
Croix-le-Bois (racheté par la Cie Citram).....	Confolens à St-Junien.....	4. A/R./par semaine	
Revon Emile à St-Amant -de- Boixe	Ruffec -Aigre-Angoulême..... Charme-Montignac-Angoulême.....	1. A.R./J 2. A.R./J	
Thorin Louis à Mansle	Ruffec -Anais-Angoulême..... Vertheuil à Angoulême.....	1. A.R./J 1. A.R./J	
Chateau à Ambernac.....	Chasseneuil à Confolens	1. A.R./J	
Bossard Pierre à Salles-Lavalette	Salles-Lavalette à Angoulême...	1. A.R./J	
Doussinet Jean à Dignac.....	Dignac à Angoulême.....	2. A.R.	
Laumone à Mareuil.....	Angoulême à Mareuil.....	1. A.R.	
Ladrat Gaston à Mansle	Mansle à Angoulême	1. A.R./J.	
Sté Brivin et Cie	Angoulême à Niort par Aigre ...	1. A.R./J	
Bernard à Tusson (Nadaud Victor, fils, successeur).....	Tusson à Angoulême via Charmé et Mansle	1. A.R./J.	
Combaud Roger, à Triac-Lautrait	Angoulême à Jarnac.....	1. A.R./J.	
Gourdon Rémy, à la Touche de Fléac (Charente)	Angoulême à Niort par Ruffec et Aigre	1. A.R./J.	
Parachou à Piégut (Dordogne).....	<i>Angoulême à Angoulême par Royas par Balzac et Jarnac</i> Piégut à Montbron.....	1 A R J 1. A.R./J	
Dumeteau Jean à Mainxe	Salles d'Angles à Jarnac.....	2. A.R./J	
Entreprise Lotte à Verdille	Verdille à Luxe par Aigre	1. A.R./J	
Clément à Rouillac.....	Circuit de la Vallée d'Auge ...	1. A.R. 3 fois par semaine	
Aubouin Camille à Segonzac..	Segonzac à Angoulême	2. A.R./J.	
Billard Henri à Chateauneuf	Chateauneuf à Archiac.....	3. A.R./J.	

Désignation des Entre- prises routières	Itinéraires	Nombre de voyages	Observations
Carteaud, à St Severin..	St-Séverin à Montmoreau	2.A.R./J	
Cie Centrale des Tram- ways d'Angoulême	(Sces interurbains d'autobus Angoulême-Ruelle- Magnac et Angoulême les Planes)	variable (services journaliers)	
Robin Frères à Bardines (Angoulême)	Angoulême-La Couronne-Nersac Angoulême à Ruelle	en accord avec la Cie des Tramways d'An- goulême .	
Lucas Léon à Angoulême	Ruelle à Angoulême par le Pontouvre	14 A.R./J	
de Maillard Yves à Angoulême	St-Michel (bourg) les Trois Chènes à Angoulême	8 à 12 A.R. J.	
Loyez à Viville (Commune de Champniers)	Viville -Angoulême par Ruelle	2. A.R./J	
Dumaine Maurice à Chasseneuil.....	Chasseneuil à Roussines	2.A.R./J	
Mayoux Eugène à la Rochefoucauld	La Rochefoucauld à La Rochette	2.A.R./J	
Voisin à Roussines.....	Roussines à Roumazières	Journalier 1 AR Roussines Roumazières 1 AR Massignac Roumazières	
Delahaye	Angoulême-Royan par Berbezieux, Jarnac et St-Cheni	1 A.R./J	Service créé par le Comité technique départemental après approbation du plan de transport
Cembraux Joseph à Ruelle	Ruelle-Les-Riffauds	2.A.R./J	
Gallusaud Léonce à Montmoreau.....	Montmoreau à Deviat par Blanzac	2 A.R./J.	---d°---
Fourgeaud Louis à Chateauf	Blanzac à Chateauf	1 A.R./J	

Désignation des Entreprises routières	Itinéraires	Nombre de voyages	Observations
Administration des Postes Télégraphes et Téléphones	Circuit d'Aigre	2 circuits	
"	Circuit de Barbezieux Est	journaliers	
"	Circuit de Barbezieux Ouest	"	
"	Circuit de Chalais (2 boucles)	"	
"	Circuit de Ruffec	"	
"	Circuit de Montmoreau	"	

Dressé par le Comité restreint

ANGOULEME le 16 Octobre 1939

L'INGENIEUR EN CHEF, PRESIDENT,

Signé Illisible

LE DELEGUE DES TRANSPORTEURS
ROUTIERS

signé DURAND

LE DELEGUE DE LA SNCMF

Signé PEYRAU

N.B. - Propositions transmises sans modifications
par M. le Préfet de la Charente le 19 Octobre 1939 .

DEPARTEMENT de la CHARENTE

Etablissement du plan de transport "maximum"

Anomalies importantes du plan de guerre approuvé par arrêté ministériel du 19 avril 1940, qu'il y aurait intérêt à supprimer.

(suite à la réunion des Coordinateurs du 30 janvier 1941).

Services dont la suppression a été demandée par la S.N.C.F.	Dispositions de l'arrêté ministériel	Situation au plan d'armistice	Observations
Poitiers - Angoulême 1 AR/J des Rapides du Poutou	L'un des deux aller et retour Poitiers-Couhé-Vérac-Chaunay de la Sté des Rapides du Poitou pourra être prolongé jusqu'à Angoulême avec un véhicule à gazogène.	Le plan d'armistice de la Charente n'a pas encore été établi.	<p>Le plan d'armistice de la Vienne ne prévoit pas ce prolongement de Chaunay à Angoulême.</p> <p>La S.N.C.F. est d'accord pour le maintien du service Chaunay-Poitiers, mais elle demande la suppression du prolongement de ce service entre Chaunay et Angoulême.</p> <p>En effet, la desserte de la relation Poitiers - Angoulême par la route ne se justifie pas, car cette relation de grand parcours est bien desservie par notre ligne électrifiée de Paris à Bordeaux, tandis que les localités intermédiaires sont, pour la plupart, déjà reliées à Angoulême ou à Poitiers par les services routiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ruffec, Anais, Angoulême 2 AR/J. de M. THORIN - Vertheuil - Angoulême 1 AR/J de M. THORIN - Mansle - Angoulême 1 AR/J de M. THORIN - Luxé - Mansle - Angoulême 1 AR/J de M. LADRAT - Tusson - Angoulême via Charmé 1 AR/J de M. BERNARD - Poitiers - Couhé-Vérac - Chaunay - 2 AR/J des Rapides du Poitou.

C H A R E N T E

(Application de la lettre 543.190 R du 28 février 1941
7032
de la Division de la Coordination)

1°- Lignes de la S.N.C.F. fermées totalement ou partiellement

a) Liste des lignes régulièrement fermées en application de la coordination et situation actuelle de la desserte de ces lignes.

Désignation des lignes	Desserte actuelle
Ruffec - Roumazières	a) entre Ruffec et Champagne-Mouton: 1 AR trihebdomadaire trains MV b) entre St-Laurent-Grand-Madieu et Roumazières : 1 AR trihebdomadaire trains MV
Confolens - L'Isle-Jourdain	Service libre Chauvigny - Roumazières: 1 AR/J des Rapides du Poitou
Angoulême - Ribérac	a) entre Angoulême et La Rochebeaucourt: 1 AR/j de CITRAM b) entre Mareuil et Ribérac : 1 AR/J de CITRAM

b) Liste des lignes fermées d'office et situation actuelle de la desserte de ces lignes.

Désignation des lignes	Desserte actuelle
Roumazières - Confolens	Service libre Chauvigny-Roumazières 1 AR/j des Rapides du Poitou
Angoulême - Thiviers	entre Thiviers et Marthon: 1 AR/j trains MV. En outre, entre Angoulême et Le Queroy-Pranzac la desserte est assurée par les trains de voyageurs de la ligne d'Angoulême à Limoges.

avec fermeture des trains de voyageurs

b) Liste des lignes fermées d'office et situation actuelle de la desserte de ces lignes (suite)

Désignation des lignes	Desserte actuelle
Périgueux - Ribérac - Parcoult	a) entre Périgueux et Ribérac : 1 AR/j trains MV et 3 AR/j de l'entreprise GONTHIER + 2 AR de l'entreprise GONTHIER entre Périgueux et Tocane les mercredis, samedis et jours de foire à Périgueux. b) entre Parcoult et Bourg-du-Bost: 1 AR trihebdomadaire trains MV

2° - PLAN MINIMUM

Observations de la S.N.C.F.

La SNCF est d'accord sur l'ensemble des dispositions du plan minimum de la Charente sous réserve des observations suivantes.

A - SERVICES AUTOMOBILES DE REMPLACEMENT DE TRAINS

a) Ruffec - Roumazières - Cette ligne, qui est coupée, par la ligne de démarcation entre Vieux Cériet et St-Laurent-Grand-Madieu, est provisoirement desservie par fer (voitures à voyageurs ajoutées aux trains de marchandises trihebdomadaires entre Ruffec et Champagne-Mouton, d'une part, et entre St-Laurent-Grand-Madieu et Roumazières, d'autre part).

La S.N.C.F. envisage le rétablissement du service automobile de remplacement des Rapides du Poitou dès qu'il sera possible de franchir la ligne de démarcation.

b) Roumazières - Confolens et Confolens - L'Isle-Jourdain.

Ces lignes sont actuellement desservies à titre d'essai par un service libre Chauvigny - Lussac-les-Châteaux - l'Isle-Jourdain - Confolens - Roumazières, 1 AR/j des Rapides du Poitou, dont la consistance va être portée à 2 AR/j entre l'Isle-Jourdain et Roumazières.

La S.N.C.F. demande l'incorporation de ces services de remplacement dans le service libre Chauvigny-Roumazières, étant entendu que les services de remplacement seraient rétablis si, à la suite de l'essai en cours, les Rapides du Poitou étaient amenés à abandonner leur service libre.

C'est le service prévu au plan minimum en Ruffec Champagne Mouton

Voir lettre du 14 août 1944

D'autre part, la fermeture de la ligne de Roumazières à Confolens, qui était prévue au plan de la Charente pour la durée des hostilités, a été réalisée le 27 mai 1940 sans l'autorisation ministérielle. Il y aurait lieu de faire régulariser sur ce point.

c) Angoulême - Thiviers -

Périgueux - Ribérac - Parcoul

L'Arrêté du 19 avril 1940, qui a approuvé le plan de guerre de la Charente, prévoit que l'organisation des services ferroviaires et routiers sur ces lignes fera l'objet d'une décision ultérieure.

Or, ces lignes ont été fermées, Angoulême-Thiviers le 27 juin 1940 et Périgueux - Ribérac - Parcoul le 10 juin 1940, sans que l'autorisation ministérielle ait été obtenue. Il y aurait lieu de régulariser ces fermetures.

Ces lignes, qui sont coupées par la ligne de démarcation sont partiellement desservies par fer (voitures à voyageurs ajoutées aux trains de marchandises) et partiellement par la route.

La SNCF envisage de rétablir, comme suit, les services de remplacement de trains sur ces lignes le jour où il serait possible de franchir la ligne de démarcation :

Angoulême - Thiviers : 2 AR/j à confier à CITRAM

Périgueux - Ribérac - Parcoul : 3 AR/j assurés par l'entreprise GONTHIER.

B - SERVICES ROUTIERS AUTRES QUE LES SERVICES DE REMPLACEMENT DE TRAINS

Il n'a pas été établi de liste de priorité. Le Comité restreint a, cependant, posé en principe l'ordre d'urgence suivant entre les catégories de transports à rétablir (procès-verbal de la réunion du 10 mars 1941) :

1°-les services de remplacement de trains

2°-les services libres d'intérêt départemental

3°-les services libres d'intérêt interdépartemental

.....

3°- PLAN MAXIMUM

Par notre lettre du 3 mars 1941, nous avons fait connaître au Service Commercial les anomalies importantes du plan de guerre approuvé par arrêté ministériel du 19 avril 1940, qu'il y aurait intérêt à supprimer. (Suppression du prolongement entre Chaunay et Angoulême 1 AR/j du service Poitiers - Couhé - Vêrac - Chaunay des Rapides du Poitou).